

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une prise d'eau et création d'un bassin de stockage pour le maintien du débit réservé sur le ruisseau de Faugrand

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint-Mamet-la-Salvetat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Maire, M. Eric Février

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 1 | | 5 | 0 | 1 | | 9 | 6 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Installations, ouvrages, travaux et activités conduisant à modifier le profil en long et le profil en travers du lit mineur du ruisseau de Faugrand sur une longueur d'environ 360 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une prise d'eau et création d'une retenue d'eau sur le bassin versant du ruisseau de Faugrand (affluent du Roannes) - Commune de Saint-Mamet-la-Salvetat (15)

Principales caractéristiques du barrage :

- Barrage en remblai homogène à masque amont
- Longueur crête : 60 m
- Largeur crête : 4 m
- Hauteur maximale (axe crête) : 10,60 m

Principales caractéristiques de la retenue :

- Cote de retenue normale : +592,75 m NGF
- Surface du plan d'eau à la cote RN : 13 360 m²
- Capacité totale à la cote RN : 47 000 m³

Effacement du barrage de la retenue actuelle et de ses ouvrages, réaménagement du plan d'eau en zone humide.

4.2 Objectifs du projet

La ressource en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Saint-Mamet-La-Salvetat est constituée d'une prise d'eau de surface sur le ruisseau de Faugrand (bassin versant : 4,51 km², module : 109 L/s, débit spécifique = 24,17 L/s/km², QMNA5 = 16 L/s, DMB = 8 L/s de juin à octobre - 30 L/s de novembre à mai).

Actuellement, l'alimentation est assurée à partir d'une petite retenue (4 500 m², 6 770 m³) réalisée en 1974 située sur la partie aval du bassin. Le prélèvement d'eau aujourd'hui réalisé n'est pas autorisé, ni au titre du code de l'environnement, ni au titre du code de la santé publique.

Le prélèvement journalier moyen sur le ruisseau de Faugrand pour la production d'eau potable de la commune, sur la période 2006-2013, est de 537m³/j, soit 6,21 L/s (lissés sur 24 heures). La pointe mensuelle relevée en juillet 2017 a été de 748 m³/j. La demande d'autorisation de prélèvement portera sur 800 m³/j.

Pour les 3 années de références prises en compte dans les études préalables (2003, 2011 et 2015) le nombre de jours où le débit restitué du Faugrand à l'aval de la prise d'eau était inférieur au DMB s'élevait respectivement à 69, 76 et 82.

Le projet a pour objet de permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Mamet tout en maintenant le DMB (Débit Minimum Biologique) sur le ruisseau de Faugrand.

Les études préalables ont montré qu'une capacité de stockage de 20 000 m³ était un strict minimum (gestion contraignante vis-à-vis du DMB). Un volume utile de 50 000 m³ à 60 000 m³ semble sécurisant. Le projet est de 47000 m³.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction du barrage :

- Clé d'ancrage d'une profondeur de 3 m et de largeur 2,5 m à 3 m ;
- Élévation du barrage avec des matériaux d'apport ;
- Réalisation d'un masque d'étanchéité par géomembrane sur le parement amont du barrage ;
- Réalisation d'une clé d'étanchéité sous forme d'injection dans le massif rocheux ;
- Réalisation d'un déversoir, du coursier, réalisation d'un bassin de dissipation d'énergie à la sortie du coursier.

Réalisation d'une vidange et d'un bassin de décantation en sortie de vidange.

Réalisation d'une prise d'eau permettant le prélèvement à diverses profondeurs et pose d'une conduite de transfert sur 600 ml en fonte DN 150 mm ou équivalent jusqu'à station de traitement du Pont de Lascombes qui vient d'être refaite.

Réalisation du canal de dérivation sur un linéaire de 250 m raccordé au coursier. Lit en déblais/remblais sur une profondeur de 1 m et une largeur entre berges de 2 m.

Réalisation d'un ouvrage de répartition en amont de la retenue et de la dérivation. Il sera situé en lieu et place d'un seuil existant. Déversoir rectangulaire de 6 m de longueur avec un seuil en V à son exutoire et équipé de deux lames, la première correspondant au débit de 8 L/s et la seconde au débit de 30 L/s.

Effacement des installations existantes (barrage et canal de dérivation). Création d'une zone humide en lieu et place de la retenue existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage de répartition permettra de réguler et garantir le DMB en aval de la retenue :

- si le débit du Faugrand est inférieur au DMB : pas d'apport dans la retenue ;
- si le débit du Faugrand est supérieur au DMB : alimentation de la retenue pour 85 % de la fraction du débit supérieure au DMB.

Trois périodes d'exploitation ont été identifiées pour l'exploitation de la retenue :

- Période n° 1 : du 1er mai au 31 octobre. La retenue devra être à son niveau normal en début de période. Son alimentation se fera en fonction du débit du ruisseau avec respect du DMB (30 L/s du 01/05 au 31/05 et 8 L/s du 01/06 au 31/10) par la pose de batardeaux sur l'ouvrage de répartition ;
- Période n° 2 : du 1er novembre au 31 janvier. Dès que le débit du Faugrand le permet, réalisation d'un abaissement partiel de la retenue afin d'éviter une accumulation de sédiments favorisant l'eutrophisation de la retenue. Le DMB sera maintenu par la dérivation à un minimum de 30 L/s ;
- Période n° 3 : du 1er février au 30 avril. Remplissage de la retenue en préparation de la période d'étiage. Maintien du DMB par le biais de la dérivation au débit de 30 L/s durant la phase de remplissage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Dossier de demande d'autorisation en application des articles L214-1 à L214-3 du Code de l'Environnement. Rubriques 1.3.1.0. (A), 3.1.1.0 (A), 3.1.2.0. (A), 3.1.5.0. (D), 3.2.2.0. (A), 3.2.3.0. (D), 3.2.5.0. (A), 3.3.1.0. (A) ;
- Procédure d'autorisation en application des articles L1321-1 à 1321-7 et R1321-1 à R1321-14 du Code de la Santé Publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Barrage longueur crête / largeur en crête	60 m / 4 m
Barrage hauteur maximale (axe crête)	10,6 m
Barrage largeur maximale au niveau du TN	50 m
Superficie du plan d'eau / volume du plan d'eau	13360 m ² / 47000 m ³
H2V1/2	24,4 (Classe C)
Dérivation longueur	250 m
Dérivation profondeur / largeur entre berges	1 m / 2 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Vallon de la Combe
Commune de Saint-Mamet-la
Salvetat (Département du Cantal)

Coordonnées géographiques¹ Long. 02°20'56" 46 Lat. 44°51'38" 10

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 02°20'58" Lat. 44°51'43"

Point d'arrivée : Long. 2°20'59" 50 Lat. 44°51'33" 70

Communes traversées :
Saint-Mamet-la-Salvetat

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

La retenue et la prise d'eau initiales ont été réalisées en 1974 après obtention :

- d'une DUP du 10/07/1974 portant autorisation à établissement d'une retenue collinaire sur le ruisseau de Faugrand. DUP arrivée à échéance le 10/07/2004.

- d'un arrêté du 12/09/1974 portant DUP des travaux de dérivation du captage du ruisseau de Faugrand.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Des travaux d'amélioration de la prise d'eau actuelle ont été réalisés en 1992 avec obtention d'une DUP du 23/01/1992.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montagne de moins de 1000 m (zonage I.C.H.N. 2019)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Atlas des Zones Humides du Cantal. Diagnostic naturaliste et inventaire des zones humides sur le bassin versant du ruisseau de Faugrand (AlterEco 2018)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Mamet est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) superficielles sur le bassin Adour-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8302033 - Affluents de la Cère en Châtaigneraie. la zone est située à : - 200 m en aval de la réserve actuelle ; - 600 m en aval pour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine sur ruisseau de Faugrand. La demande d'autorisation de prélèvement portera sur 800 m3/j correspondant au besoin de pointe évalué dans les études préalables.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'étude géotechnique préalable conduites par FONDASOL, les matériaux sur site dans l'emprise de la retenue ne sont pas propices à être réutilisés en remblai technique pour la constitution du corps du barrage. A ce niveau de l'étude, l'hypothèse retenue est une élévation du barrage, soit environ 8 500 m3, en matériaux d'apport.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de nouvelle retenue d'eau aura pour conséquence la destruction de 0,88 ha de zones humides qui seront compensées sur deux sites (1,15 et 0,856 ha) . Le coursier du barrage constituera un obstacle à la continuité écologique. Mais au final, du fait de l'effacement des installations situées à l'aval, le projet permettra un gain de continuité sur environ 360 ml. Il existe aujourd'hui un seuil au droit du futur ouvrage de répartition qui permettait d'alimenter un chenal d'irrigation et qui constitue un second obstacle à la continuité écologique. La partie amont du Faugrand est a-piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un effet positif est attendu sur la zone Natura 2000 du fait : - du maintien du débit réservé sur le Faugrand ; - de la reconquête de la continuité écologique sur le Faugrand jusqu'au futur barrage. La destruction des installations actuelles permettant en particulier de rendre leurs potentialités à environ 160 m de frayères.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du futur barrage et du plan d'eau correspond essentiellement à des prairies naturelles et prairies humides pâturées. En rive gauche le versant du Faugrand est boisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déversoir:évacuateur de crues sera constitué d'un canal de 6 m de long et 2 m de large avec une pente du radier de 10 % . Il a été dimensionné après une modélisation réalisée avec le logiciel HEC-HMS pour une crue de retour 500 ans (pluie de 24 h)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il s'agit de réalisée un stockage d'eau destinée à la consommation humaine. Le projet devra faire l'objet d'une autorisation au titre du code de la santé publique. Les modalités prévisionnelle d'exploitation e la retenue (renouvellement de l'eau, assecs annuels) visent à limiter le risque d'eutrophisation. La station de pompage et de traitement située à environ 600 m en contrebas, au pont de Lascombes a été rénovée en 2019.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La future retenue sera munie d'un dispositif de vidange. Afin de limiter l'accumulation de sédiments dans la retenue et le risque d'eutrophisation, son mode de gestion prévisionnel envisage une vidange annuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet supprimera près de 13 000 m2 de prairies et prairies humides pâturées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est à l'étude depuis 2018. Il a fait l'objet d'une étude naturaliste (diagnostic faune/flore, inventaire des zones humides) - AlterEco, d'une étude hydrobiologique et de détermination du DMB - CINCLE, d'une première reconnaissance géotechnique - Fondasol. L'avant-projet établi par SOCAMA s'appuie sur les résultats de ces diverses études, qui ont fait l'objet d'une constante évaluation de la part de la DDT du Cantal qui fait partie, avec l'ARS et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du comité de pilotage du projet.

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours d'établissement et une première version devrait être soumise à la DDT à l'été 2020.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Mamet-la-Salvetat

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

le Maire,

Eric FEURIER